

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marianna Boilard

<https://www.cadre21.org/membres/698d7dafc7b36d842ffb42b3>

Date d'obtention : 2023-12-05 15:18:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Un ou une élève vient voir l'intervenant pour rapporter qu'il/elle a été victime ou témoin d'une situation de sextage. Ensuite, l'intervenant va rencontrer cette personne pour avoir sa version des faits en complétant avec la personne le formulaire et la grille disponible dans la trousse. L'intervenant va ensuite rencontrer la victime seule si ce n'est pas déjà fait pour compléter avec elle le questionnaire. La personne qui a en sa possession le matériel compromettant sera rencontré par la suite. Le service de police sera contacté, et ils prendront le relais par la suite.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que peu importe la situation, les étapes d'interventions Sexto doivent rester les mêmes pour protéger l'intégrité des élèves impliqués dans la situation de sextage. Et qu'il est primordial de travailler en partenariat avec les policiers et autres partenaires pour assurer qu'il y ait bien une suite dans l'intervention. Je retiens également que, dans ces situations, s'il y a des journalistes, je dois les référer à ma direction d'école qui s'occuperont de leur répondre.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Elle de transférer l'intervention aux policiers. Puisque les policiers ne sont pas présents lors des premières rencontres avec les élèves, il se peut qu'ils n'interprètent pas les informations de la même façon et parfois leur position d'autorité face à la loi peut faire hésiter les élèves à se confier alors qu'avec l'intervenant scolaire c'est plus facile vu qu'ils ont déjà un certain de confiance avec lui.